

Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

**Rapport annuel 2015** 

# Mission et valeurs

### **Notre mission**

## Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé.



es pharmaciens et les techniciens en pharmacie du Nouveau-Brunswick jouent un rôle croissant et déterminant dans le système de soins de santé de la province. La mission de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick oriente nos activités afin de maintenir la santé et la sécurité des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

# L'Ordre assure la sécurité publique en prenant les mesures suivantes:

- promouvoir l'exercice sécuritaire de la pharmacie au moyen de la réglementation et de normes
- veiller à ce que les membres soient qualifiés et respectent les normes d'obtention de licence
- servir de véhicule pour les plaintes du public; enquêter et prendre des mesures disciplinaires au besoin



# Message de la présidente



Janet MacDonnell

n collaboration avec le personnel de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick (OPNB), le Conseil de l'OPNB est chargé de gérer la vision stratégique de l'Ordre et d'assurer le leadership de la profession dans la province. Préparé par le Conseil et le personnel de l'époque, le plan stratégique de 2011-2015 portait principalement sur les deux objectifs primaires suivants pour décembre 2015 :

- La mise en œuvre de la Loi sur la pharmacie qui a élargi le champ d'activité professionnelle des membres afin de faciliter la concentration accrue sur les activités de soin aux patients et la distribution sécuritaire continue des médicaments;
- L'OPNB excelle en matière de communication, les membres participent et veulent servir l'Ordre en tant que représentants élus au Conseil et bénévoles au sein des comités.

La promulgation de la nouvelle *Loi sur la pharmacie* en juillet 2014 a été un jalon important pour les pharmaciens du Nouveau-Brunswick. Heureusement, pour moi, cela a coïncidé avec le début de mon mandat en tant que présidente du Conseil de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, notre organisme venant d'adopter ce nouveau nom. Le Conseil et le personnel ont déterminé un échéancier pour la mise en œuvre des nombreux nouveaux changements découlant de la nouvelle *Loi sur la pharmacie* et, avec diligence, ils se sont attelés à leur concrétisation. Deux ans plus tard, les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ainsi que les membres de l'OPNB tirent profit des résultats.

Les pharmaciens évoluent maintenant dans leur champ d'activité professionnelle élargi, qui comprend l'évaluation d'affections mineures, ce qui leur permet de mettre en pratique toute l'étendue de leurs connaissances et compétences. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises tirent profit de l'accessibilité de leurs pharmaciens, ce qui facilite l'accès en temps utile aux soins et, espérons-le, réduira les demandes qui pèsent lourd sur le réseau global des soins de santé.

Un élément clé de la croissance continue des soins aux patients par les pharmaciens, comme l'évaluation d'affections mineures, comprend la création et la reconnaissance d'un nouveau professionnel appelé technicien en pharmacie inscrit. À notre réunion du Conseil de mars 2015, j'ai été ravie d'accueillir les cinq premiers techniciens en pharmacie inscrits du Nouveau-Brunswick, qui sont considérés comme des pionniers dans leur profession, dans le cadre d'une cérémonie de célébration de cet événement historique. Les techniciens en pharmacie inscrits sont considérés comme des membres à part entière de l'OPNB et des partenaires réels des soins aux patients. Ils sont responsables des tâches techniques de la distribution des médicaments, ce qui permet aux pharmaciens de se concentrer sur les aspects cliniques des soins aux patients. Je me réjouis de l'augmentation du nombre de techniciens en pharmacie inscrits au Nouveau-Brunswick et de leur intégration à l'exercice quotidien de la pharmacie.

En 2015, ce fut un plaisir d'observer l'augmentation du nombre de membres qui se sont portés volontaires en vue de se faire élire au Conseil. Ce fut également encourageant de voir les nombreux membres désireux de faire du bénévolat et d'appuyer le travail de l'Ordre dans le cadre des comités et des groupes de travail ainsi qu'à titre de réviseurs de documents. La réalisation de la mission et de la vision de l'OPNB ainsi que le perfectionnement de la profession sont possibles grâce à la participation et au dévouement des membres.

À la fin de 2014, nous avons créé une nouvelle base de données sur les membres et, en 2015, nous avons lancé un nouveau site Web pour appuyer l'amélioration continue des efforts de communication de l'Ordre. La technologie plus récente qui appuie le site Web a également amélioré l'efficacité de l'administration et de la gestion de la communication avec les membres, les postulants et le grand public.

Au milieu de l'année 2015, nous avons présenté un nouveau plan stratégique afin d'établir l'orientation du Conseil et du personnel jusqu'en 2020. Le nouveau plan présente les secteurs indispensables au succès de l'Ordre. Les voici :

- ✓ Exercice sécuritaire de la pharmacie
- ✓ Participation des membres
- ✓ Avancement de l'exercice de la pharmacie
- ✓ Ressources humaines
- ✓ Efficience et efficacité opérationnelles
- ✓ Interactions avec les parties prenantes (y compris avec le Conseil)
- ✓ Gestion financière

Le personnel de l'OPNB, en collaboration avec un consultant spécialisé en gestion organisationnelle, a élaboré le cadre pour appuyer les activités nécessaires à la mise en œuvre fructueuse du plan stratégique. Je suis toujours

« La promulgation de la nouvelle *Loi sur la pharmacie* en juillet 2014 a été un jalon important pour les pharmaciens du Nouveau-Brunswick. »

impressionnée par le degré de participation du personnel et du Conseil qui sont toujours déterminés à réaliser le mandat de l'Ordre.

Tout au long de mon mandat, j'ai eu la chance de représenter l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick à de nombreuses réunions et activités. Cela a facilité l'interaction avec les pharmaciens, les étudiants en pharmacie, ainsi que d'autres professionnels de la santé et parties prenantes, à la

fois pour apporter le point de vue du Nouveau-Brunswick à ces échanges et pour ramener des messages et des idées clés à la table du Conseil. En tant que présidente, j'ai participé à plusieurs comités de l'Ordre comme les suivants : Conseil exécutif, Gouvernance, Finances, Personnel et Inscriptions. J'ai été heureuse de renforcer nos relations avec l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick grâce à la reprise des réunions conjointes des deux conseils. En plus de mon rôle de présidente, j'aime beaucoup mon rôle de déléguée du Nouveau-Brunswick auprès du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC).

J'aborde maintenant le reste de mon mandat et je tiens à remercier tous nos bénévoles, les membres du Conseil et le personnel de l'Ordre pour leur patience et leur ardeur au travail dans le cadre de notre transition vers la nouvelle *Loi sur la pharmacie* et le nouveau plan stratégique.

Janet MacDonnell Présidente

Mandonnell

# Message du registraire

n réfléchissant à 2015, je suis frappé par son importance à titre de première année complète de gouvernance en vertu de la *Loi sur la pharmacie* du Nouveau-Brunswick, qui a été adoptée en juillet 2014. Alors que l'importance de ce jalon s'implante, je tiens en premier lieu à exprimer mes remerciements. Merci aux membres de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, aux membres du Conseil et des comités, aux groupes de travail et à l'équipe de l'Ordre. « Le changement est la seule chose qui est constante » - et grâce au travail acharné et au soutien des membres engagés de notre profession, nous réalisons des progrès importants en pharmacie au Nouveau-Brunswick.

En 2015, l'Ordre des pharmaciens du N.-B. a accueilli un nouveau professionnel de la santé. Le titre de technicien en pharmacie est devenu un titre protégé utilisé uniquement par les personnes qui ont travaillé sans relâche afin de respecter les exigences en matière de formation et d'agrément. Elles sont devenues les premiers techniciens en pharmacie au Nouveau-Brunswick en 2015. C'est avec une très grande fierté que j'ai rencontré le premier groupe de candidats en 2015 pour leur présenter leur certificat. J'ai pu voir leur apport à la profession et l'intégrité qu'ils confèrent au titre.

Le travail aux divers projets, comme la nouvelle Loi et d'autres projets liés à l'exercice de la pharmacie, a été très gratifiant, et les exigences quotidiennes qui appuient l'Ordre des pharmaciens du N.-B. doivent continuer. Naturellement, compte tenu des ressources limitées consacrées à ces dossiers importants, nous avons diminué l'accent sur l'important domaine des processus, des politiques et des procédures internes. De plus, en 2015, nous avons apporté quelques changements à notre effectif. Mentionnons notamment la retraite officielle du registraire adjoint de longue date, Gary Meek. Je suis fier du travail acharné que notre équipe a accompli en 2015 et de sa persévérance en cette période de changement ainsi que de nos efforts pour améliorer les opérations de l'Ordre. Avant la fin de l'année, nous avions défini clairement les rôles, mis en place une méthode uniforme de documentation des processus et amélioré considérablement la cohésion de l'équipe. La variété des tâches confiée à une équipe de taille limitée crée des défis, mais j'ai confiance dans l'orientation que nous avons prise et je suis convaincu que nous créons un cadre interne fiable pour poursuivre notre travail continu de description de nos processus de travail.



Sam Lanctin

« Je suis fier du travail acharné que notre équipe a accompli en 2015 et de sa persévérance en cette période de changement ainsi que de nos efforts pour améliorer les opérations de l'Ordre. » La refonte de nos processus internes est un élément clé du Plan stratégique 2020 élaboré par le Conseil et le personnel en juin. Pour la gestion efficace d'une organisation, l'élaboration d'un plan stratégique est un exercice important qui définit les secteurs fondamentaux auxquels nous devons travailler. Le Plan stratégique 2020 présente les priorités immédiates à mettre en œuvre avant la fin de 2017, notamment la refonte des processus internes, la modification du processus d'agrément, la mise à niveau de la technologie pour améliorer l'utilisation de la base de données sur les membres et le lancement d'un nouveau site Web. Nous avons déjà accompli des progrès en ce qui concerne nos priorités immédiates, lancé notre nouveau site Web en décembre et commencé à travailler aux autres secteurs avant même la fin de 2015.

Les membres de notre conseil comptent parmi les meilleurs acteurs de notre profession. Leur expérience et leur savoir entraînent des échanges et des débats animés qui débouchent sur des décisions qui nous permettent d'aller de l'avant dans le cadre d'initiatives importantes. L'Ordre a eu la chance de pouvoir compter sur le leadership des membres du Conseil tout au long de l'année.

2015 a été une année riche en réalisations, en points marquants et en activité. Tout cela en 12 mois courts. Je suis convaincu que les assises solides que nous bâtissons positionnent bien l'Ordre pour appuyer le mandat de régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé et agir en amont dans les secteurs de leadership et de responsabilité envers nos membres.

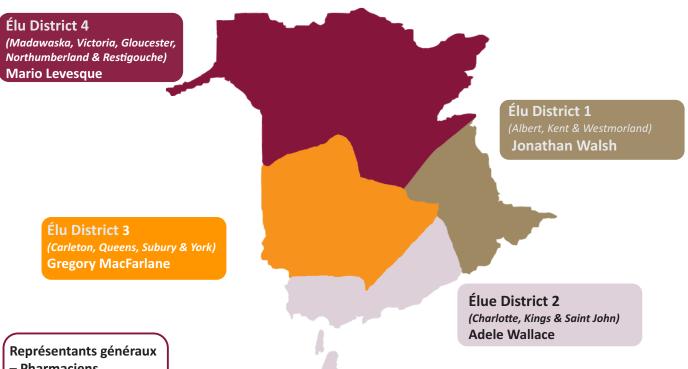
Je suis fier de nos réussites de 2015 et je me sens stimulé par le niveau d'engagement démontré par les membres de l'Ordre, le Conseil et l'équipe au bureau tout au long de l'année. Il me tarde de relever les défis et de profiter des possibilités à venir en 2016.

Sam Lanctin, BScPharm Registraire

Book

# Les membres du Conseil 2015

'Ordre est régi par un conseil composé de pharmaciens et de techniciens en pharmacie élus pour deux ans par les membres, ainsi que par le maximum de trois représentants du public nommés par le ministre de la Santé et des membres sans droit de vote jugés nécessaires, y compris un ou plusieurs représentants d'une école de pharmacie. Le Conseil assure le leadership global de la profession et oriente l'élaboration et l'application de la législation, y compris de politiques et de directives professionnelles. Le Conseil travaille au soutien du mandat de l'Ordre, qui consiste à régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé.



# - Pharmaciens

**District 5** Jacqueline Jackson

District 6 **Robert Roscoe** 

**District 7 Marline Cormier** 

Représentante générale – Techniciens en pharmacie

**District 8 Margaret Tanner** 

**District 9 Miranda Barnes** 

## Représentants du public nommés par le gouvernement

Gary Clark Marc-Antoine Chiasson Erik de Jong

### École de pharmacie

Susan Mansour École de pharmacie de l'Université Dalhousie

## École de pharmacie – techniciens en pharmacie (observatrice)

Carole Theriault Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

### Conseil exécutif

Présidente Janet MacDonnell Président désigné Mario Levesque Président sortant **Hugh Ellis** 

Représentants du Nouveau-Brunswick à des organismes externes 2015

Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) Erin Clarke

Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie **Heather Christ** 

Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada Janet MacDonnell

# Comités de l'Ordre des pharmaciens du N.-B. 2015

es comités sont établis conformément aux exigences de la Loi et du Règlement. Et des comités spéciaux sont créés pour appuyer des domaines particuliers définis par le Conseil. Les comités sont formés de membres du Conseil et de représentants du public nommés et ils peuvent comprendre d'autres membres de l'OPNB.

## Comités exigés par la Loi sur la pharmacie :

Comité des plaintes Chargé d'examiner les plaintes présentées par le public ou les membres.

Membres 8

Greg MacFarlane - président Martine Chiasson - vice-président Lucille Pelletier - vice-président Doug Doucette - vice-président

Hugh Ellis Bonnie White Trudi Buote

Diane Brideau-Laughlin

Glenn Whiteway

**Brian King** 

Stephanie Moulton

Priscilla Gordon

**Emery Rogers** 

Sheila Dee-Sirois

Kevin Haché

Marc-Antoine Chiasson - représentant du public

Andree Savoie - représentant du public

Aldéa Landry - représentant du public

Catherine Rouanes - représentant du public

Phil Paradis - représentant du public

Phil Desrosiers - représentant du public

Raymond Bourgeois - représentant du public

Erik de Jong - représentant du public

Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

Chargé d'examiner les plaintes transmises par le Comité des plaintes ou le registraire.

**Membres** 

Hugh Ellis - président Trudi Buote - vice-président Kevin Haché - vice-président

Greg MacFarlane

Martine Chiasson

**Bonnie White** 

Lucille Pelletier Diane Brideau-Laughlin

Glenn Whiteway

**Doug Doucette Brian King** 

Stephanie Moulton

Priscilla Gordon

**Emery Rogers** 

Sheila Dee-Sirois

Marc-Antoine Chiasson - représentant du public

Andree Savoie - représentant du public

Aldéa Landry - représentant du public

Phil Desrosiers - représentant du public

Catherine Rouanes - représentant du public

Phil Paradis - représentant du public

Raymond Bourgeois - représentant du public

Erik de Jong - représentant du public

## Comités permanents nommés par le Conseil conformément au Règlement :

### Comité des finances

Chargé de le conseiller sur les questions financières, y compris les budgets, les contrôles internes, les placements, la rémunération des employés et toute autre question qu'indique le Conseil.

#### **Membres**

Bruce Duncan - *président*Judith Seymour
Renee Erb
Janet MacDonnell - *ex-officio* 

Comité de la formation professionnelle continue Chargé d'évaluer le travail du registraire et de s'occuper des problèmes de ressources humaines dont il est saisi.

#### **Membres**

Inoccupé - *président*Sam Lanctin - *ex-officio*Diane Harpell
Peter Hogan
Emily Mariasine - *ex-officio* 

## Comité des inscriptions

Chargé d'étudier les demandes d'adhésion et d'établir les conditions que les postulants doivent remplir pour être inscrits à un registre.

#### **Membres**

Jonathan Walsh - président Marc-Antoine Chiasson Susan Mansour Doug Doucette Heather LeBlanc Sam Lanctin - ex-officio Emily Mariasine - ex-officio

## Comité de gouvernance

Chargé de surveiller le fonctionnement du Conseil, d'élaborer des principes de gouvernance et de voir à ce que ces principes soient.

#### **Membres**

Mario Levesque - président
Gary Clark - représentant du public
Jonathan Walsh
Peter Ford
Sean Luck
Janet MacDonnell - ex-officio
Sam Lanctin - ex-officio

### Comité du personnel

Chargé d'évaluer le travail du registraire et de s'occuper des problèmes de ressources humaines dont il est saisi.

### **Membres**

Gary Clark - *président* Janet MacDonnell Mario Levesque

# Comités spéciaux nommés par le Conseil :

## Comité des candidatures Comité des prix Membres Membres Jonathan Walsh - président Nathan McCormick - président Robert Roscoe **Hugh Ellis** Chantal Michaud - hôpital Janet MacDonnell (ex-officio) Anna Jobb - communauté Mario Levesque Karen DeGrace Steve Doucet Kathleen Nason Erik DeJong - représentant du public Sam Lanctin

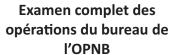
# Faits saillants de 2015



Inscription de techniciens en pharmacie



Mise sur pied d'un comité des prix de l'OPNB







Sondage auprès des membres (mai)



Création du plan stratégique 2020 en collaboration avec le Conseil et le personnel (juin)



Adoption d'une politique de conservation et d'élimination des dossiers (novembre)



Révision par le groupe de travail sur la préparation de produits des lignes directrices sur la préparation de produits stériles élaborées par l'ANORP

Adoption d'une politique de rémunération des membres du Conseil et des comités et

Adoption d'une nouvelle Politique de protection de la vie privée



**20** 

Départ à la retraite du pharmacien Ivan Ho après plus de 20 ans à dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil



Nouveau site Web (décembre)

# Inscriptions et membres

ous les pharmaciens et techniciens en pharmacie doivent demander de faire partie de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick et en obtenir un permis d'exercice pour commencer à travailler au Nouveau-Brunswick. De la même manière, avant de commencer toute formation pratique au Nouveau-Brunswick, tous les étudiants doivent s'inscrire auprès de l'Ordre.

## Le 31 décembre 2015, au Nouveau-Brunswick, il y avait :



**Pharmaciens** actifs

**Pharmaciens** inactifs

Techniciens en pharmacie actifs

**Pharmaciens** inscrits au registre des inscriptions

**Pharmaciens** inscrits au registre des membres retraités

Comparativement à 2014, cela représente une augmentation des membres de 10 %



549 ou 62 % Pharmaciens actifs autorisés à administrer les injections



473 ou 53 %

Pharmaciens actifs autorisés à évaluer et prescrire dans le cas d'affections mineures

## En 2015, l'Ordre a inscrit:



**56** Étudiants en pharmacie

Étudiants en technique pharmaceutique



**Pharmaciens** 

Pharmaciens formés à l'étranger

Techniciens en pharmacie



En 2015, une vérification aléatoire de 64 membres a eu lieu. Elle a porté sur la formation continue, les heures d'exercice, les premiers soins/la RCR et l'assurance. Il manquait un ou plusieurs éléments dans le cas de  $19\,\%$  des membres vérifiés. La majorité a cependant réussi à fournir la preuve exigée. Un membre a été placé dans le registre des membres sans assistance directe aux clients, et un autre a été jugé inadmissible au renouvellement du permis d'exercice.

# Sondage auprès des membres 2015

'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick a mené un sondage auprès des membres en 2011, en 2013 et, une fois de plus, en 2015, pour savoir ce qu'ils pensaient du rendement de l'Ordre dans certains domaines et s'il y avait des domaines à améliorer.

Les résultats de ces sondages nous aident à déterminer l'orientation stratégique de l'Ordre. Les résultats/notes de 2015 ont révélé une amélioration de la satisfaction globale des membres entre 2011 et 2013. L'Ordre continuera de travailler à apporter des améliorations et à comprendre les besoins de ses membres.

On continuera de mener le sondage tous les deux ans dans le but d'évaluer le rendement opérationnel et stratégique de l'Ordre et de déterminer les activités de planification de l'orientation stratégique.

## **SONDAGES ANNUELS**

## Taux de participation :

**32** %

**14** %

**22,16** %

2011

2013

2015

# Quel est le rendement de l'Ordre des pharmaciens du N.-B. dans les domaines suivants, à votre avis?

	Communication sur les développements au sein de l'Ordre	Représentation et défense des intérêts auprès du gouvernement et des ministères	Maintien des	Transparence	Intégrité financière	Évolution de l'exercice de la pharmacie au NB. (élargissement du champ d'exercice)	Le niveau du service offert au bureau de l'Ordre*	Les visites de la conseillère en exercice de la pharmacie et/ou de l'agente de conformité (si vous avez effectué une visite)*
2011	39,3 %	38,8 %	61,3 %	47,6 %	49,8%	61,6 %		
2013	76 %	53 %	76 %	60 %	53 %	65 %		
2015	75,4 %	71,4 %	83,4 %	73,4 %	77,2%	81 %	72,8 %	79,8 %

<sup>\*</sup>Nouvelles questions pour 2015

# Comité des plaintes

e Comité des plaintes, qui compte des sous-comités d'au moins trois personnes, dont un représentant du public, examine les plaintes présentées par le grand public et les membres de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ou par le personnel de l'Ordre à partir des rapports reçus des membres concernant la violation de la législation qui régit l'exercice de la pharmacie au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick nomme un administrateur des plaintes chargé d'exécuter les fonctions précisées dans la partie X de la *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens au Nouveau-Brunswick*, ce qui comprend obtenir des renseignements additionnels au besoin, effectuer une investigation et communiquer directement avec l'intimé.

Plaintes présentées à l'Ordre en 2015

- plaintes ont été résolues par une entente entre l'intimé et l'administrateur des plaintes en vertu du paragraphe 78(2) de la Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick
  - 6 plaintes ont été confiées au Comité des plaintes.
  - 2 plaintes ont été retirées suivant leur résolution informelle.

Plaintes informelles résolues par le personnel de l'Ordre sans la nécessité de présenter une plainte officielle.

# 6 plaintes ont été confiées au Comité des plaintes.

- **3** plaintes ont été traitées en vertu de l'alinéa 85 1) a) de la *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick*, et des sanctions ont été imposées par le Comité
- **2** plaintes ont été confiées au Comité de discipline et de l'aptitude à exercer en vue d'une audience.
- 1 plainte a été traitée en vertu de l'alinéa 85 1) g) de la *Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick*, et des sanctions ont été imposées par le Comité. Par la suite, dans le cadre d'une révision judiciaire amorcée par le membre, le tribunal a conclu que l'Ordre n'avait pas suivi le processus en place dans l'examen de la plainte. Les sanctions imposées par le Comité ont été révoquées, et on a ordonné à l'Ordre de constituer un nouveau sous-comité du Comité des plaintes pour examiner cette plainte.

# L'examen de loi du Nouveau-Brunswick

a nouvelle Loi concernant l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick adoptée en 2014 a accéléré le besoin de mettre à jour l'examen de loi des pharmaciens et d'élaborer un nouvel examen à l'intention des techniciens en pharmacie. Un des principaux buts était de créer des examens exhaustifs dans un format qui évaluerait équitablement les compétences en jurisprudence touchant la pharmacie, un élément fondamental du processus d'inscription et d'octroi du permis d'exercice. À la suite de recherches exhaustives sur les pratiques exemplaires en matière d'examen et d'évaluation, l'Ordre a conçu un examen à choix multiples fondé sur les compétences en jurisprudence de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP). Un guide de renseignements afférents et d'étude est maintenant offert aux candidats et aux précepteurs. Compte tenu de la présence de deux professions et de deux langues officielles dans la province, l'Ordre doit élaborer et maintenir un total de quatre examens.

L'élaboration, l'évaluation, la mise à jour et l'administration de l'examen d'une manière sûre constituent un processus complexe qui doit être soutenu et équilibré à l'aide des ressources de l'Ordre. En 2015, l'Ordre a bénéficié de sa participation à l'atelier Multistate Pharmacy Jurisprudence Examination® (MPJE®) Item Development organisé par la National Association of

En 2015, il y a eu quatre séances d'examen prévues et 23 séances extraordinaires d'examen. Boards of Pharmacy® (NABP®). Mme si l'atelier visait principalement les conseils de pharmacie des tats-Unis, l'Ordre a eu la chance de discuter avec le Multistate

Pharmacy Jurisprudence Examination® (MPJE®) Review Committee (MRC) et de lui présenter ses questions. Il s'agit d'un groupe de rédacteurs chevronnés dans l'exercice de la pharmacie et le droit. L'Ordre reconnaît l'importance de la légitimité et de la validité et, même si elle est souvent sous-estimée, la sécurité des examens est prioritaire. Actuellement, l'évaluation des examens se fait à la main. L'utilisation d'un psychométricien pour la normalisation des examens fait actuellement l'objet de

# Résultats de 2015

candidats ont subi l'examen destiné aux pharmaciens (97 % ont réussi)

candidats ont subi l'examen destiné aux techniciens en pharmacie (85 % ont réussi)

recherches, et on étudie la possibilité d'informatiser les examens pour faciliter l'évaluation.

En 2015, il y a eu quatre séances d'examen prévues et 23 séances extraordinaires d'examen. Certains candidats ayant échoué une première fois ont refait l'examen en 2015, mais un candidat ne peut pas se présenter de nouveau à l'examen plus de trois fois durant la période de 24 mois.

La fréquence des séances sans intervalle établi met en péril l'intégrité de l'examen. Compte tenu de cette réalité et des défis administratifs en vue de la possibilité d'un nombre accru de demandes de séance d'examen extraordinaire en 2016, l'Ordre a dû établir un calendrier de séances plus structuré. Les séances d'examen périodiques sont désormais offertes selon le principe de rotation, et les séances extraordinaires sont organisées par créneaux de disponibilité. Cela permet la préparation et l'évaluation appropriées des résultats d'examen.

L'Ordre est conscient que la réussite de l'examen de loi est essentielle, car elle permet de fournir à la profession et au public des pharmaciens et des techniciens en pharmacie munis d'un permis. De plus, l'Ordre souhaite que la réussite de l'examen de loi ne soit pas une entrave au processus. Mais l'Ordre doit avoir confiance que les candidats qui réussissent l'examen sont compétents en jurisprudence et que ceux qui ne le réussissent pas ne le sont pas.

# Évaluations et inspections des pharmacies

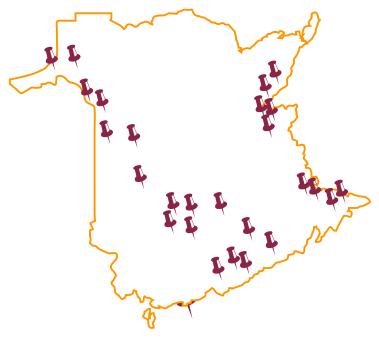
t tant qu'organisme de réglementation de l'exercice de la pharmacie, l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick est chargé de veiller à l'intérêt public dans l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre effectue des évaluations ordinaires des pharmacies et une inspection avant l'ouverture de toute nouvelle pharmacie dans le but de vérifier leur conformité à la législation en matière de pharmacie et aux normes professionnelles. De plus, il fait enquête sur les plaintes et effectue des vérifications aléatoires afin de s'assurer que les membres satisfont aux exigences d'admissibilité à l'obtention d'un permis d'exercice continu.

Les évaluations ordinaires et les inspections des pharmacies sont effectuées en personne, principalement par la conseillère en exercice de la pharmacie et l'agente de conformité, deux employées à temps plein de l'Ordre nommées inspectrices en vertu de la Loi sur la pharmacie et son règlement.

En 2015, elles sont effectué un total de 56 évaluations ordinaires et l'inspection de quatre nouvelles pharmacies.

Ces interactions pratiques avec les équipes de pharmacie aident les membres à établir des relations plus directes avec l'Ordre. De plus, les visites présentent une occasion précieuse de formation et d'encadrement des membres relativement à l'amélioration de l'exercice et à l'instauration de la confiance dans les nombreux secteurs dans lesquels ils excellent. Les visites sont bien accueillies par les membres, comme le confirme le questionnaire d'assurance de la qualité qu'ils remplissent une fois l'évaluation de leur pharmacie terminée. Par exemple, 91 % des répondants au questionnaire estiment que les évaluations sont valables et leur permettent d'apprendre.

Nos membres nous disent que ces évaluations sont profitables et servent à instaurer la confiance dans leur exercice actuel. De plus, elles fournissent une rétroaction respectueuse et constructive sur les secteurs à améliorer. Pour l'Ordre, les évaluations ordinaires prévues ou les inspections gagnent en importance, car nous visons à être proactifs dans l'amélioration de l'exercice de la pharmacie ainsi que dans la promotion de la conformité à la législation en matière de pharmacie et aux normes d'exercice.



En 2015, elles sont effectué un total de 56 évaluations ordinaires et l'inspection de quatre nouvelles pharmacies.

Edmundston
Grand Sault
Plaster Rock
Perth
Florenceville
Hartland
Woodstock
Fredericton
New Maryland
Fredericton
Junction
Oromocto
Chipman
Sussex

Hampton
Quispamsis
Rothesay
Saint John
Moncton
Dieppe
Shediac
Miramichi
Douglastown
Bathurst
Petit Rocher
Beresford
Dalhousie

## Évaluation de l'assurance de la qualité

Suivi après la visite :						
	Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Pas d'accord du tout	s/o	
A. Le contenu du rapport correspondait exactement à	93	5	1	1	4	
la visite.  B. La rétroaction était équitable et constructive.	95	6	1	1	1	
C. Je crois que les évaluations en valent la peine et c'est pour moi une bonne occasion d'apprendre.	95	7	0	1	1	



« J'ai trouvé que l'inspection avait été très profitable, car elle nous a aidés à aller de l'avant et à apporter les changements qu'il fallait pour améliorer nos services de pharmacie. »

« Cela m'a été très profitable, surtout en tant que nouveau gérant de pharmacie. L'inspectrice a souligné quelques points auxquels nous devrons travailler que je n'aurais pas nécessairement considérés par moi-même. J'apprécie vraiment la rétroaction. » « Je considère que j'ai vraiment profité de la visite. Je sens que j'ai plus confiance en mon rôle. »

« Pour moi, le premier message à retenir....L'Ordre existe non seulement pour évaluer la conformité et protéger le public. Pour moi, il constitue une ressource précieuse de soutien, de mentorat, de clarification et d'encadrement pour m'aider à atteindre mon objectif de fournir le meilleur service de pharmacie et les meilleurs soins en toute circonstance à nos patients. »

# Les évaluations courantes des pharmacies – Une vue depuis la route

## Heather Christ, BScPharm Conseillère en exercice de la pharmacie

n tant que conseillère en exercice de la pharmacie, je passe beaucoup de temps sur la route à visiter les pharmacies – la grande majorité de ces visites constituent des « évaluations courantes de pharmacie ». Je considère que c'est un privilège d'interagir avec mes pairs et de discuter de la manière dont notre profession peut le mieux répondre aux besoins des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Je suis particulièrement heureuse lorsque je me retrouve dans une atmosphère dans laquelle des membres donnent de véritables soins de qualité et dans laquelle les clients sont considérés comme des individus et qu'ils sont au centre de la prise de décisions professionnelles.

Les gérants de pharmacie reconnaissent que leur équipe est inquiète avant une visite prévue de la conseillère en exercice de la pharmacie, et je peux comprendre. Toutefois, ces mêmes gérants me diront presque toujours à la fin de la visite : « Cela n'a pas été aussi difficile que nous l'avions imaginé. »

Un des objectifs de l'évaluation courante de la pharmacie consiste à adopter une démarche de collaboration pour régler les problèmes auxquels les pharmaciens font face. Si je décèle une possibilité d'amélioration, j'en discute avec le gérant de la pharmacie. Durant notre échange, je prends connaissance des défis particuliers de la pharmacie et je peux alors présenter mes idées et échanger sur les solutions aux problèmes. Les divers lieux d'exercice disposent de ressources diversifiées,

d'un bassin de patients différent et de défis uniques en matière de dotation. J'ai donc appris qu'il n'y a pas de solutions toutes faites. Les solutions novatrices à trouver pour chaque lieu d'exercice particulier rendent agréable le travail de recherche d'une réponse!

En raison de mes nombreuses années d'expérience et du nombre important de lieux d'exercice de la pharmacie que je visite, à la fois dans les collectivités et dans les hôpitaux, j'ai réussi à proposer des idées pratiques. Mon rôle me passionne parce qu'il me permet de proposer des solutions novatrices aux problèmes d'exercice présentés. Je suis consciente que lorsque les membres travaillent dans leur pharmacie chaque jour pendant de nombreuses années, il peut être utile de rencontrer quelqu'un qui leur présentera une perspective nouvelle.

Les gérants de pharmacie me répètent toujours que la gestion des ressources humaines\* est un domaine dans lequel ils aimeraient avoir plus de formation et de compétences et dans lequel ils voudraient avoir plus confiance. Par ailleurs, l'élargissement du domaine d'exercice et le respect des exigences des normes d'exercice constituent les plus grands défis des pharmaciens subalternes. La plupart des lieux d'exercice ont généralement amélioré la documentation touchant les conseils aux patients et les décisions en matière d'ordonnance. mais ce n'est pas constant. La question qu'on m'a posée le plus souvent en 2015 porte sur un thème commun: comment mettre efficacement à profit les techniciens en pharmacie dans le déroulement du travail actuel.



Je termine la plupart de mes visites avec un sentiment d'encouragement. De nombreux pharmaciens donnent de très bons soins aux patients, et il leur manque simplement un peu de confiance dans leurs compétences. Les évaluations des pharmacies ne constituent pas un simple exercice de vérification au moyen de cases à cocher; et mon travail n'a pas besoin de se limiter à dire aux gens les erreurs qu'ils commettent. Je me sens revigorée après avoir interagi avec des professionnels chevronnés qui adorent leurs patients; cela me fait aimer ma profession, et mes collègues, encore plus à chaque visite.

\*Le programme Pharmacist At Risk /LifeWorks® est offert à tous les membres au nom de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick et de l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick. En plus d'offrir des services-conseils à court terme, le programme Pharmacist At Risk/LifeWorks® offre du soutien aux membres jouant un rôle de supervision ou de gestion.

# Rapport du vérificateur et états financiers



53 King Street, Suite 200 Saint John | New Brunswick | E2L 1G5 506.632.3000 | www.GWCo.ca

#### INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members of New Brunswick College of Pharmacists

We have audited the accompanying financial statements of New Brunswick College of Pharmacists, which comprise the statement of financial position as at December 31, 2015 and the statements of changes in net assets and cash flow for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

#### Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

(continues)

Independent Auditor's Report to the Members of New Brunswick College of Pharmacists (continued)

### Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of New Brunswick College of Pharmacists as at December 31, 2015 and the results of its operations and its cash flow for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

CHARTERED ACCOUNTANTS

Green Webber Company

April 4, 2016



### NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

### Statement of Financial Position

December 31, 2015

		2015	2014
ASSETS			
CURRENT			
Cash	\$	1,297,114	\$ 1,239,476
Accounts receivable		,	6.506
Prepaid expenses	_	9,862	 6,596
		1,246,072	
PROPERTY AND EQUIPMENT (Note 4)		26,579	33,224
INTANGIBLE ASSETS (Note 5)		64,263	82,624
LONG TERM INVESTMENTS (Note 6)		1,480,077	1,413,230
	\$	2,881,475	\$ 2,775,150
LIABILITIES AND NET ASSETS			
CURRENT			
Accounts payable and accrued liabilities	\$	,	\$ 27,614
Harmonized sales tax payable			126,451 1,018,630
Dues paid in advance	_	1,031,114	1,010,050
	_	1,217,277	 1,172,695
NET ASSETS			
Accumulated		,	189,225
Restricted for special purposes (Note 7)		,	897,200 516,030
Restricted for specific purposes (Note 7)	_	337,078	 310,030
		1,664,198	1,602,455
	\$	2,881,475	\$ 2,775,150

ON BEHALF OF THE BOARD

Director

See notes to financial statements



### NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

### Statement of Changes in Net Assets

Year Ended December 31, 2015

	0	cumulated perating Surplus	 stricted for Special Purposes	SI	ricted for secific urposes	2015	2014
NET ASSETS - BEGINNING OF							
YEAR	\$	189,225	\$ 897,200	\$	516,030	\$ 1,602,455 \$	1,556,525
Excess of revenues and dues over expenses Allocation from		61,743			-	61,743	45,930
operating surplus		(30,000)	-		30,000	-	-
Investment income allocation to							
reserves		(36,847)	25,199		11,648	 -	-
NET ASSETS - END OF							
YEAR	S	184,121	\$ 922,399	\$	557,678	\$ 1,664,198 \$	1,602,455

## NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

### **Statement of Operations**

Year Ended December 31, 2015

		Budget 2015		2015		2014
REVENUES AND DUES			_	066	Φ.	770 125
Licensed pharmacists - dues	\$	773,500	\$	775,066	\$	770,135
Licensed technician		12,000		6,050		-
Licensed students - dues		3,500		7,400		6,245
Licensed certified dispensers - dues		3,640		2,730		4,500
Inactive pharmacists- dues		4,625		5,550		3,675
Inactive certified dispensers - dues		740		-		875
Registration, examination fee and other		43,100		73,500		53,875
Certificates of accreditation - community		235,400		244,050		237,440
Certificates of accreditation - hospitals		13,910		13,910		13,780
Certificates		25,000		15,880		32,535
		1,115,415		1,144,136		1,123,060
EXPENDITURES		955,450		842,548		818,271
Administrative- Schedule 1		64,000		82,629		176,663
General- Schedule 1				36,998		32,537
Educational- Schedule 1		36,750		118,245		63,300
Meetings- Schedule 1		73,250		38,454		38,307
Grants and assessments- Schedule 1	_	38,634		30,434		30,307
		1,168,084		1,118,874		1,129,078
EXCESS (DEFICIENCY) OF REVENUES OVER						(( 010)
EXPENDITURES		(52,669)		25,262		(6,018)
OTHER INCOME (EXPENSES)						
Investment income		-		71,376		61,217
Gains on disposal of investments		-		20,125		55,166
Fair market value adjustment of investments		-		(55,020)		(64,435)
Tan market value adjacement of more		-		36,481		51,948
EXCESS (DEFICIENCY) OF REVENUES AND						
DUES OVER EXPENDITURES FOR THE						
YEAR	\$	(52,669)	\$	61,743	\$	45,930

